

# SYNDICAT CFDT-MAE

Ministère des Affaires étrangères



## CAP ATTACHÉS DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

### Profession de foi CFDT, Elections du 15 décembre 2011

**La CAP traite des cas individuels. Il est donc essentiel qu'y siègent des élus formés et motivés, à l'écoute des préoccupations de leurs collègues.**

Les élus CFDT souscrivent à la Charte des élus en CAP (en ligne sur [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)) et ne sont pas des électrons libres. Ils reçoivent une formation en début de mandat. Ils sont en contact avec le syndicat lors de la préparation de chaque CAP, deux fois par an, et à votre écoute, avec l'aide de l'équipe des permanents syndicaux.

**Les élus CFDT travaillent chaque fois que c'est possible avec les élus des autres syndicats** pour définir ensemble les prises de position (détachements, intégrations, affectations, évaluation et primes, discipline) et les listes de promotion (réductions d'ancienneté, avancements de grade, listes d'aptitude).

C'est essentiel pour faire le poids en réunion face à l'administration dont les représentants votent tous, sans états d'âme, comme le président de séance.

**Les élus CFDT s'attachent, dans toutes les CAP, à définir clairement dès le début de leur mandat les critères utilisés** pour les promotions, les mutations, les demandes de détachement : mérite, ancienneté et/ou mobilité. Rien de pire en effet que les critères «à géométrie variable» que l'administration utilise lorsqu'elle est contrainte de pratiquer ce qu'on appelle pudiquement les «figures imposées».



Depuis la mise en place de la prime exceptionnelle de rendement – liée en principe à l'évaluation annuelle – **la CFDT encourage les agents s'estimant lésés à porter**

**les questions de rémunération au mérite devant la CAP.** A l'heure où l'administration tente de généraliser la prime de fonction et de résultat (PFR) à tous les corps de fonctionnaires, **la CAP doit jouer son rôle d'instance de recours.**

## La CAP c'est aussi un lieu de dialogue social important où il est question de l'avenir professionnel et statutaire des ASIC.

Même si la CAP est compétente pour émettre des avis sur les questions individuelles et non pour discuter de questions générales, il est d'usage qu'un point de l'ordre du jour permette un échange de vues et d'informations entre la DRH et les représentants du personnel sur l'avenir du corps.

Les élus CFDT ne se privent pas d'y faire des propositions sur l'avenir statutaire du corps, le régime indemnitaire à l'administration centrale, les tableaux des vocations à l'étranger, la carte des CRASIC, etc.). Ces propositions sont relayées par le syndicat au comité technique ministériel et dans le groupe de travail DSI.

La CFDT revendique notamment :

- . **le maintien des recrutements par concours réguliers,**
- . **des déroulements de carrière cohérents** par l'amélioration du pyramidage du corps et l'amélioration des ratios de promotion (promus/promouvables),
- . **l'établissement d'un véritable tableau de vocations pour les agents de la filière des communications,** et à terme l'alignement sur les grilles d'indemnités de résidence de la filière administrative,

. **l'élargissement des possibilités de mobilité fonctionnelle pour les agents volontaires,** au besoin par détachement dans le corps des secrétaires de chancellerie, en attendant la fusion des corps d'ASIC et de secrétaires des affaires étrangères,

. **le maintien des primes de qualification obtenues après examen professionnel de préférence à la PFR,** tant que l'avenir du corps n'aura pas été éclairci,

. **enfin et surtout la CFDT se prononce sans ambiguïté pour une fusion entre le corps d'ASIC et celui des secrétaires des affaires étrangères.** L'hypothèse d'une fusion avec le corps homologue du ministère de l'intérieur ayant été définitivement écartée, il est temps de prendre l'initiative d'une fusion devenue inéluctable.

**La CFDT ne relâchera pas ses efforts sur des sujets tels que la lutte contre les violences et discriminations ; de même, elle continuera à œuvrer en faveur de la maîtrise du temps de travail.**

**POUR TOUTES CES RAISONS :  
VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT !**

### ATTENTION !

**Si vous êtes à l'étranger, à Nantes, ou si vous n'êtes pas sûr(e) de pouvoir vous déplacer rue de la Convention le 15 décembre  
Votez par correspondance !**



**COMBATIFS  
AU QUOTIDIEN**

**CONSTRUCTIFS  
POUR DEMAIN**